

# VIDE GRENIER

**Samedi 26 avril 2025 de 8 h à 17 h**

à la Salle des fêtes – Place Michel Barthou – 84420 PIOLENC

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

*Je soussigné(e), (Écrire en MAJUSCULES TRES LISIBLES)*

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Email (obligatoire): .....@ .....

Titulaire de la pièce d'identité : .....

N° : ..... délivrée le : ..... par la préfecture de/du : .....

N° Immatriculation de mon véhicule : .....

### *Déclare sur l'honneur :*

- avoir eu connaissance du règlement du vide grenier et l'accepter,
- de ne pas être commerçant (e),
- de ne vendre que des objets personnels et usagés. (Article L 310-2 du Code de commerce),
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à : ..... le : .....  
Signature

### *Réservation*

Je réserve ..... table(s) de 1.80 mètres à 5€/unitaire soit ..... €

(un café offert par exposant)

..... repas au tarif de 5€ soit ..... €

(sandwich jambon beurre ou fromage, boisson au choix (pas d'alcool))

Je règle par chèque à l'ordre de l'OCCE un total de ..... €

Ce document est à renvoyer (ou à déposer) accompagné de la photocopie d'identité et du chèque par courrier à :

Ecole maternelle Marcel Pagnol – « Inscription Vide Grenier », 195 allée Marcel Pagnol, 84420 PIOLENC

## Annexes (à conserver) :

### INFOS PRATIQUES :

Lieu : Salle des fêtes, Place Michel Barthou, 84420 PIOLENC

Horaires : Déballage de 06h30 à 08h

Ouverture au public : 08h (entrée libre)

Prix : 5€ par table (1.80m environ), possibilité de réserver plusieurs emplacements sur réservation.

5 € le menu « exposant » composé d'un sandwich jambon beurre ou fromage, une boisson au choix (pas d'alcool), sur réservation uniquement.

Paiement : à la réservation, par chèque à l'ordre de l'OCCE.

Réservation : par courrier accompagné du règlement, de la photocopie d'identité et du formulaire d'inscription à :

Ecole Marcel Pagnol  
« Inscription Vide Grenier »  
195 allée Marcel Pagnol  
84420 PIOLENC

Contacts, Renseignements :

[parentdelevemarcelpagnol@gmail.com](mailto:parentdelevemarcelpagnol@gmail.com)

06 79 80 87 44

Fermeture : 17h

### ATTENTION :

♦ La réservation des emplacements ne sera enregistrée et effective qu'à réception par l'organisateur du document d'inscription, dûment complété et signé, accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du chèque de règlement correspondant au nombre d'emplacements réservés.

- ♦ Chaque réservation sera confirmée par email ou SMS à réception du dossier complet.
- ♦ Aucune réclamation ne pourra être émise en cas de remise d'un dossier incomplet

# REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS

*(à conserver par l'exposant)*

*Article 1 :* Les parents d'élèves de l'école maternelle Marcel Pagnol sont organisateur de la bourse aux jouets se tenant dans la salle des fêtes : Place Michel Barthou, 84420 Piolenc, et se déroulant le samedi 26 avril 2025 de 8 h à 17 h. L'accueil des exposants s'effectue entre 6 h30 et 8 h.

*Article 2 :* Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Présentation de la pièce d'identité de la personne inscrite à l'entrée.

*Article 3 :* Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué et y restera jusqu'à la fin de la manifestation. Il ne sera pas possible pour l'exposant de quitter les lieux avant la fin de la manifestation.

*Article 4 :* Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

*Article 5 :* Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

*Article 6 :* Les places non occupées à 8 h ne seront plus accessibles. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité pour l'exposant à être présent à l'heure et jour dits, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide grenier ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

*Article 7 :* Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à remporter les invendus.

*Article 8 :* Est interdit, par tout exposant, la vente de fin de série, de meubles neufs, de copies d'ancien, d'animaux, d'arbres, de produits alimentaires, de confiserie, de boissons, cassette cd ou dvd etc. à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes.

*Article 9 :* La revente d'objets achetés sur la bourse aux jouets est strictement interdite.

*Article 10 :* Etant donné qu'il s'agit d'une salle des fêtes, les zones fumeurs sont en extérieur. Il est donc interdit de fumer/vapoter dans la salle des fêtes.

*Article 11 :* La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

*Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.*